



### « L'ŒUVRE D'ART AU FIL DES MOTS »

La production écrite attendue conjugue deux expressions artistiques, l'art et l'écriture d'imagination. « L'œuvre d'art au fil des mots », invite à entrer dans l'œuvre et à exprimer dans un récit ce qui se donne à voir au premier regard, ses impressions, ses émotions. Les élèves donneront libre cours à leur imagination et au pouvoir de leurs mots, à partir d'un tableau ou d'une œuvre d'art de leur choix. Ils joindront à leur texte les références et le scan de l'œuvre choisie.

### PRIX DE POESIE

Écrire un poème, c'est avant tout créer un espace poétique dans lequel se développe l'émotion. Le poème, versifié ou non, est parfois porteur d'un message et/ou l'expression d'un engagement, d'un enthousiasme ou d'une indignation. L'émotion peut naître de la seule sollicitation des sens.

La création est libre sous la conduite des professeurs. Il n'y a pas de thème imposé. Le poème doit contenir dans une page.

### PRIX DE LA JEUNE NOUVELLE

Écrire, en quatre pages maximum, une nouvelle sur le thème de votre choix. Donner un titre à la nouvelle. Sont acceptés tous les registres (fantastique, épistolaire, historique, réaliste...)

Les textes seront dactylographiés en police Times New Roman 12, interligne simple.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS A LIRE ATTENTIVEMENT

- Les travaux, rédigés en français, devront être individuels et authentiques
- L'identité de l'élève (nom, prénom, classe) ainsi que les coordonnées de l'établissement et la signature de l'enseignant figureront **UNIQUEMENT sur une page de garde agrafée à la copie et non pas sur la copie elle-même**
- Un élève peut participer à plusieurs épreuves
- **PAS D'INSCRIPTION NECESSAIRE** : l'enseignant choisira et adressera à la section départementale de l'AMOPA les cinq meilleures copies par épreuve et par niveau **EXCLUSIVEMENT** à la date et à l'adresse figurant dans les encadrés ci-dessous. Si ces derniers sont vides, les informations seront disponibles sur le site internet de l'AMOPA [www.amopa.fr/concours/](http://www.amopa.fr/concours/) (en bas de page, rubrique documents utiles, dates et adresses d'envoi des copies) à partir du mois de novembre 2025
- La section départementale de l'AMOPA enverra les deux meilleures copies par épreuve et par niveau au Siège national pour la désignation des lauréats nationaux.

Date limite de réception des copies :

Samedi 7 février

Nom et adresse postale et électronique:

Bernard BROQUA  
19 rue Chantemerle 40800 Aire sur l'Adour  
[Bernard.broqua@orange.fr](mailto:Bernard.broqua@orange.fr)

Prix nationaux: livres, séjours culturels et touristiques. Les lauréats nationaux seront récompensés à l'occasion de cérémonies officielles. Le Palmarès national sera mis en ligne sur le site internet de l'AMOPA à partir du mois de mai 2026. Pour tout renseignement complémentaire : [amopa.courriel@orange.fr](mailto:amopa.courriel@orange.fr)

